

PROGRAMME DE TRAVAIL DU
CONSEIL CONSULTATIF POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES (CC RUP)

Période : du [27/11/2026] au [26/11/2027]

Contexte (cadre législatif, nombre d'années de fonctionnement, nombre de membres de l'Assemblée générale et du Comité exécutif, composition du Comité exécutif, évaluation des performances réalisée ou programmée, etc...)

Le Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP) a été créé en 2019 sous la forme d'une organisation à but non lucratif, dont le siège se situe dans la ville de Praia da Vitória, île de Terceira – Açores, et il est cofinancé par la Commission européenne, avec le soutien du Portugal, de l'Espagne et de la France.

Mission et objectifs du CC pour les Régions Ultrapériphériques

Le Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP) a pour mission de recommander, sur la base de l'avis de ses membres, des mesures en vue d'une gestion adéquate et durable des ressources halieutiques et aquacoles, de manière à assurer un équilibre entre la conservation des écosystèmes marins et la continuité de l'activité socio-économique des communautés qui en dépendent. Le CCRUP prend en considération toutes les espèces biologiques marines présentes dans les eaux des Régions Ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne (UE) et organise ses travaux, de manière transversale, autour de trois bassins maritimes : Atlantique Ouest, Atlantique Est et océan Indien, conformément à l'article 3 de nos Statuts.

Dans nos recommandations, nous intégrons la dimension socio-économique de la pêche et de l'aquaculture, en reconnaissant l'importance de ces activités pour l'emploi, la cohésion sociale et le développement durable des RUP. Nous cherchons en outre à garantir que les spécificités régionales soient dûment prises en compte dans la politique commune de la pêche (règlement (UE) n° 1380/2013) et dans d'autres politiques européennes pertinentes.

Nous nous conformons aux principes de bonne gouvernance, en assurant la participation active et équilibrée des parties prenantes. Notre approche est transversale et intégrée : elle favorise le dialogue interrégional et intrarégional des RUP, encourage l'échange d'expériences et s'articule avec d'autres Conseils Consultatifs des secteurs de la pêche, des marchés, de l'aquaculture et des domaines connexes.

Pour notre 8^{ème} année de travail, nous compterons sur **70** membres : internationaux, nationaux et régionaux. 36 de ces membres ont manifesté leur intérêt à participer effectivement, en acquittant leurs cotisations pour l'année 2026/27, qui débutera le 27 novembre 2026.

Au cours de cette huitième année d'activité (27 novembre 2026 au 26 novembre 2027), nous présenterons une demande de soutien financier à la Commission européenne, afin de cofinancer les coûts inhérents à notre fonctionnement, et nous sollicitons également l'appui du Portugal, de l'Espagne et de la France, en vue d'assurer les 10 % de fonds propres exigés pour le cofinancement européen et de garantir la continuité régulière de notre activité.

Priorités globales de travail à court et à long terme (au moins 3 priorités)

Au cours de la période 2026-2027 et par la suite, nous travaillerons notamment sur les questions suivantes :

1. Formuler des recommandations à la Commission européenne et aux États membres concernés sur les communications et les propositions de règlement relatives à la gestion durable de la pêche, de l'aquaculture et du milieu marin, en veillant à ce que les facteurs sociaux et économiques propres aux Régions Ultrapériphériques (RUP) soient dûment pris en compte ;
2. Formuler des recommandations à la Commission européenne et aux États membres concernés sur les défis de gestion et les aspects socio-économiques liés à la conservation de la pêche et de l'aquaculture dans les RUP, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de la collecte de données, en proposant des solutions et de bonnes pratiques susceptibles de contribuer à atténuer ces problèmes ;
3. Évaluer les incidences de la politique commune de la pêche sur la compétitivité, la durabilité et la résilience des secteurs productifs des RUP, en recensant les contraintes spécifiques et en proposant des solutions adaptées ;
4. Promouvoir le dialogue entre les connaissances scientifiques et les connaissances empiriques des communautés de pêcheurs des RUP dans le processus décisionnel, afin de garantir des mesures de gestion plus équitables et plus efficaces ;

5. Débattre et assurer le suivi des défis mondiaux, tels que le changement climatique, la biodiversité marine et la transition énergétique, ainsi que de leur incidence directe sur les activités de pêche et d'aquaculture dans les RUP ;
6. Planifier l'élaboration d'un travail de synthèse sur la socio-économie de la pêche à petite échelle des RUP, en resserrant les liens avec la direction générale de la politique régionale et urbaine (DGREGIO) ;
7. Continuer à débattre de propositions de solutions envisageables pour le renouvellement des flottes dans les RUP, compte tenu des besoins spécifiques de ces régions et du cadre réglementaire de l'UE ;
8. Continuer à suivre les négociations des organisations régionales de gestion des pêches (RFMOs), notamment de la Commission des thons de l'océan Indien (IOTC) et de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), en assurant la défense des pêcheries des RUP dans ces enceintes ;
9. Continuer à explorer les bonnes pratiques, afin de promouvoir le développement de l'aquaculture dans les RUP, en particulier dans celles où cette activité n'est pas encore consolidée ou est inexistante ;
10. Continuer à collaborer avec les Conseils Consultatifs, notamment : pour la pêche lointaine (LDAC), pour la Méditerranée (MEDAC) et pour les eaux occidentales australes (CCSUD), afin de débattre de thèmes communs ;
11. Continuer à travailler en étroite collaboration avec d'autres Conseils Consultatifs, en favorisant l'élaboration de courriers et de recommandations conjoints sur des sujets d'intérêt mutuel, afin de renforcer la cohérence des positions présentées à la Commission européenne, notamment avec le Conseil Consultatif des Marchés (MAC) et celui de l'Aquaculture (AAC).

Tous les thèmes seront évalués et les avis consensuels exprimés de manière transversale, en tenant compte des Régions Ultrapériphériques de l'Atlantique Ouest, de l'Atlantique Est et de l'océan Indien (Saint-Martin, Guadeloupe, Martinique, Guyane française, Açores, Madeira, Canarias, Mayotte et La Réunion). D'autres questions pertinentes pourront également être prises en considération dans le cadre des travaux du CCRUP au cours de cette période. Le CCRUP continuera de travailler en étroite collaboration avec la Commission

européenne, les États membres concernés, les autres Conseils Consultatifs (CC) et la communauté scientifique, en vue d'élaborer des recommandations, des suggestions et des solutions adaptées aux questions liées à la pêche, à l'aquaculture et, plus largement, au milieu marin des eaux européennes des Régions Ultrapériphériques.

Priorités de travail définies pour chaque Groupe de travail et Groupe focal (le cas échéant)

Groupe de travail sur Pêche des Pélagiques

Outre d'autres qui pourraient se présenter au cours de l'année, nous nous proposons de travailler sur les thèmes suivants :

1. Débat pour la préparation de la réunion annuelle de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) ;
2. Débat pour la préparation de la réunion annuelle de la Commission des Thons de l'Océan Indien (IOTC) ;
3. Bonnes pratiques des différents engins de pêche, notamment des captures accidentelles de la mégafaune, dans la pêche des pélagiques ;
4. Évolution, les défis et les perspectives de la pêche pélagique dans les RUP.

Groupe de travail sur « Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et autres questions connexes »

Outre d'autres qui pourraient se présenter au cours de l'année, nous nous proposons de travailler sur les thèmes suivants :

1. La pêche INN concernant l'identité, le pavillon et la propriété effective des navires ;
2. Impact de la pêche INN associée aux opérations de transbordement, y compris en mer, et de débarquement sur les pêcheries des RUP et sur les solutions possibles ;
3. Suivi de la mise en œuvre du règlement de contrôle ;
4. Impact de la pêche INN, étrangère et locale, sur la mégafaune marine, les écosystèmes et les espèces à valeur commerciale : détection, risques et mesures de contrôle.

Groupe de travail sur Pêche des benthiques et démersaux

Outre d'autres qui pourraient se présenter au cours de l'année, nous nous proposons de travailler sur les thèmes suivants :

1. Collaboration entre pêcheurs et scientifiques dans la production de connaissances pour une gouvernance participative et durable de nos pêcheries ;
2. Aires Marines Protégées Côtières : la conservation des ressources et la continuité de la pêche des démersales ;
3. Application de nouvelles technologies à la pêche des benthiques et démersales ;
4. Impact de la pêche récréative sur les ressources benthiques et démersales dans les RUP et sa coexistence avec la pêche artisanale professionnelle.

Groupe de travail sur Aquaculture:

Outre d'autres qui pourraient se présenter au cours de l'année, nous nous proposons de travailler sur les thèmes suivants :

1. Mécanismes financiers pour le développement de l'aquaculture dans les RUP, pour la période 2028-2034 ;
2. Potentiel Programme Européen de Recherche et d'Innovation en Aquaculture pour les RUP jusqu'à 2030-2040 ;
3. Proposition d'un mécanisme d'activation automatique après catastrophe ;
4. Possibilité de coopération régionale, dans le domaine de la science, dans l'utilisation des infrastructures et des connaissances.

Autres questions d'intérêt, le cas échéant :

Le CCRUP continuera de suivre régulièrement les négociations des RFMOs, notamment de la **Commission des thons de l'océan Indien (IOTC)** et de la **Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT)**.

Le CCRUP continuera de suivre et de soutenir les travaux du **Conseil international pour l'exploration de la mer (ICES)**, ainsi que du **comité scientifique, technique et économique de la pêche (STECF)**.

Le CCRUP continuera également de faire partie du Conseil Consultatif de l'**Agence européenne de contrôle des pêches** (EFCA), en soutenant ses travaux.

Le CCRUP continuera de participer aux travaux de la **Table espagnole des sciences halieutiques et de l'Atlantic Center, et de les suivre**, lorsqu'il y sera invité.

Le CCRUP suivra également les travaux d'institutions scientifiques pertinentes, telles que l'**Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer** (IFREMER) et l'**Initiative française pour les récifs coralliens** (IFRECOR), en reconnaissant leur contribution essentielle aux connaissances scientifiques, à la conservation marine et à la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture dans les RUP françaises.

Le CCRUP suivra également les travaux d'institutions scientifiques pertinentes, telles que l'**Institut espagnol d'océanographie**, en reconnaissant sa contribution essentielle aux connaissances scientifiques, à la conservation marine et à la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture aux Canaries.

Le CCRUP continuera en outre de suivre de près les travaux de l'**Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture** (FAO), en tant qu'organisme international de référence pour la gouvernance mondiale de la pêche et de l'aquaculture.

Recommandations prévues pour l'année 2026/27 :

N°	Thème/sujet	Lien avec la politique commune de la pêche (PCP)	GT/GP à l'origine de la recommandation	Date prévue pour l'adoption (si disponible)
1	Conservation et Gestion des thonidés tropicaux dans l'océan Indien (IOTC) - 2027	Coopération régionale sur les mesures de conservation, état des stocks, organisations internationales de pêche	GT sur la Pêche de Pélagiques	Février 2027
2	Conservation et Gestion des Espèces dans le cadre de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) - 2027	Coopération régionale sur les mesures de conservation, état des stocks, organisations	GT sur la Pêche de Pélagiques	Août 2027

		internation ales de pêche		
3	Pêche durable dans les régions ultrapériphériques de l'Union européenne : État des lieux et orientations pour 2028	Possibilités de pêche	GT sur la Pêche de Pélagiques et GT sur la Pêche de Benthiques et Démersaux	Juin 2027
5	Aires Marines Protégées Côtières : la conservation des ressources et les impacts sur les pêcheries des RUP	Conservation et exploitation durable des ressources biologiques marines	GT sur la Pêche des Benthiques et Démersaux	Mai 2027
6	Numérisation dans la pêche des benthiques et démersales des RUP.	Contrôle et exécution	GT sur la Pêche des Benthiques et Démersaux	Octobre 2027
7	Renforcer la transparence en ce qui concerne la propriété effective des navires de pêche opérant dans les eaux des RUP	Contrôle et exécution	GT sur la pêche INN	Février 2027
8	L'impact de la pêche INN sur la biodiversité, la mégafaune marine et les espèces de valeur commerciale	Conservation et exploitation durable des ressources biologiques marines	GT sur la pêche INN	Mars 2027
9	Renforcer les contrôles en créant un plan spécifique de moyens de surveillance maritime pour les RUP.	Contrôle et exécution	GT sur la pêche INN	Octobre 2027

10	Régime européen de soutien durable pour le développement de l'aquaculture dans les RUP après 2027	Promotion d'une aquaculture durable	GT sur l' Aquaculture	Mai 2027
11	Création d'un Programme Européen de Recherche en aquaculture pour les RUP 2030-2040	Objectifs généraux de la PCP et Promotion d'une aquaculture durable	GT sur l' Aquaculture	Novembre 2027
12	Création d'une réserve européenne de résilience aquacole dans les RUP.	Objectifs généraux de la PCP et Promotion d'une aquaculture durable	GT sur l' Aquaculture	Octobre 2027
12	Impact de la pêche récréative sur les ressources benthiques et démersales dans les RUP et sa coexistence avec la pêche artisanale professionnelle	Conservation et exploitation durable des ressources biologiques marines	GT sur la Pêche de Benthiques et Démersaux	Septembre 2027

Participation prévue aux consultations publiques de la Commission :

Le CCRUP participera aux consultations publiques de la Commission européenne portant sur :

Sujet/thème	Lien avec la PCP	Délai pour l'enquête de l'UE (si disponible)	Date prévue pour l'adoption (si disponible)
Pêche durable dans l'UE : état des lieux et orientations pour 2028	TAC/Quotas Possibilités de pêche	Juillet 2027	Juillet 2027
Autres consultations publiques d'intérêt sur « Affaires maritimes et pêche »			

Planification des réunions du CC des Régions Ultrapériphériques

PLANIFICATION DES RÉUNIONS DU CC des Régions Ultrapériphériques (du 27/11/2026 au 26/11/2027)

N°	Date (pour les 6 premiers mois, indiquer des dates précises)	Sujets/thème de la réunion	Type de réunion (physique/planifiée/ hybride)	Demande de participation de la Commission européenne (oui/non)	Si la participation de la Commission est demandée, préciser les questions à traiter	Priorité de participation de la Commission (de 1 à 4) (1= priorité maximale)
1	16 mars	Comité exécutif	Hybride, à Paris	Oui	À confirmer	2
2	16 mars	Groupe de travail sur l'aquaculture	Hybride, à Paris	Oui	À confirmer	1
3	17 mars	Groupe de travail sur la pêche INN	Hybride, à Paris	Oui	À confirmer	1
4	17 mars	Groupe de travail sur la pêche benthique et démersale	Hybride, à Paris	Oui	À confirmer	1
5	18 mars	Groupe de travail sur la pêche pélagique	Hybride, à Paris	Oui	À confirmer	1
6	26 mars	Conseil de surveillance	<i>En ligne</i>	Non	-	-
7	14 septembre	Comité exécutif	<i>En ligne</i>	Oui	À confirmer	3
8	21 septembre	Assemblée générale - Partie 1	Hybride, à Madeira	Oui	À confirmer	1
9	21 septembre	Assemblée générale - Partie 2	Hybride, à Madeira	Oui	À confirmer	1
10	22 septembre	Groupe de travail sur la pêche pélagique	Hybride, à Madeira	Oui	À confirmer	1
11	22 septembre	Groupe de travail sur la pêche INN	Hybride, à Madeira	Oui	À confirmer	1
	23	Groupe de travail sur la pêche				

Réunions de l'Assemblée générale :

Nous entendons continuer de mettre à profit les réunions de l'Assemblée générale pour approfondir la connaissance de la réalité de la pêche, de l'aquaculture et des affaires maritimes à Madeira, afin de soutenir plus efficacement cette région européenne et d'élaborer des recommandations plus efficaces. Nous continuerons d'aborder les thèmes de manière transversale à l'ensemble des RUP, en recensant les difficultés communes et les solutions envisageables pour nos pêcheries, nos affaires maritimes et notre aquaculture. Nous jugeons essentielle la présence de représentants de la Commission européenne et des États membres à nos réunions, ces moments de dialogue et de proximité permettant de mieux comprendre la diversité de nos défis.

Conformément au plan de neuf ans engagé en 2020/2021, les réunions de l'Assemblée générale (AG) se tiendront au moins une fois par an dans une RUP. Cette dynamique permet aux membres de connaître de près les réalités de chaque région, de favoriser l'échange d'expériences et de renforcer la performance globale de ce Conseil Consultatif. Au cours de la 8e année d'activité, l'AG ordinaire se tiendra dans la région européenne de Madeira.

Les réunions de l'Assemblée générale entendent constituer un espace de connaissance pour des recommandations et des décisions stratégiques, associant non seulement les membres, mais aussi les administrations locales, nationales et européennes, ainsi que des experts invités. La réunion se tiendra, si possible, en format hybride, afin d'assurer une participation et une inclusion accrues.

Une interprétation en portugais, espagnol et français sera assurée lors de toutes les réunions, l'anglais pouvant être envisagé chaque fois que nécessaire. Tous les procès-verbaux seront également traduits dans nos trois langues.

Réunions du Comité exécutif :

Le Comité exécutif (ComEx) est l'organe juridique chargé de la gestion et de la représentation des intérêts du CCRUP, conformément au plan et au budget approuvés par l'Assemblée générale.

Les réunions ordinaires du ComEx se tiendront deux fois par an. Au cours de la 8^e année d'activité, la première réunion se tiendra à Paris, conjointement avec la première série de réunions des Groupes de travail, tandis que la seconde réunion se tiendra en ligne.

Toutes les recommandations du CCRUP sont adoptées par le ComEx, sur la base des travaux menés et des propositions préalablement approuvées par les Groupes de travail, le cas échéant, dans le respect de la politique commune de la pêche.

Une interprétation en portugais, espagnol et français sera assurée lors de toutes les réunions, et les procès-verbaux correspondants seront également traduits dans ces trois langues.

Réunions des Groupes de travail :

Les Groupes de travail se réuniront en format hybride, au moins deux fois par an. Toutes les questions spécifiques et transversales relatives aux trois bassins océaniques (Atlantique Ouest, Atlantique Est et océan Indien) seront débattues de manière intégrée, en garantissant une approche régionalisée et alignée sur les objectifs de la politique commune de la pêche. Chaque fois qu'il existera des différences entre les régions au sujet d'un même thème, il en sera dûment pris note.

Pourront être invités des spécialistes, des représentants de la Commission européenne et d'autres entités pertinentes, dont la participation est jugée essentielle pour enrichir le débat. La présence des représentants de la Commission européenne et des États membres est considérée comme essentielle à cet échange de connaissances.

Chaque membre des Groupes de travail aura accès aux informations pertinentes disponibles sur les ressources halieutiques dans les eaux des RUP de l'UE et sera consulté sur toutes les propositions de recommandations (dans les 3 langues officielles du CCRUP) relevant du champ des groupes auxquels il appartient.

Une interprétation en portugais, espagnol et français sera assurée lors de toutes les

réunions, et les procès-verbaux seront également traduits dans ces trois langues.

Pour cette année, la nécessité de créer des groupes focaux supplémentaires n'est pas envisagée pour l'instant.

Au cours de la présente année, le Secrétariat sera composé d'une secrétaire générale et de deux assistantes exécutives : l'une chargée des questions administratives et financières et l'autre consacrée aux politiques de la pêche et de l'aquaculture.

Approbation